

ABSENCE DE CRISE SYSTEMIQUE APRES LA FAILLITE DE DEUX BANQUES PRIVEES EN 2003

RESUME

La faillite de deux banques privées en 2003, en l'occurrence Khalifa bank et la BCIA, n'a pas eu d'impact destructeur sur le secteur bancaire algérien et sur la sphère réelle de l'économie. Mieux encore les indicateurs de référence du secteur bancaire algérien ont été probants durant l'année 2003 et même après. L'objet de cet article est d'abord de passer en revue la littérature sur le risque systémique, et ensuite d'expliquer le pourquoi de cette absence de crise systémique dans ce cas d'espèce.

Mots clés : Faillite bancaire, Risque Systémique, ruée bancaire, panique bancaire, contagion interbancaire.

INTRODUCTION

A chaque fin de mois, les banques algériennes connaissent un rituel habituel de « *mini-panique bancaire* », ou des milliers de salariés, de retraités prennent d'assaut les guichets des banques formant des queues interminables, un comportement mimétique, dans le sens où ces personnes tentent de retirer la totalité de leurs salaires et pensions de retraite. Dans les pays développés, ce genre de phénomène est le prélude à une crise systémique, et à des faillites en cascades des banques. En effet, il suffit qu'une banque fasse faillite et c'est la ruée bancaire¹.

L'année 2003 a été marquée par la faillite de deux banques privées, à savoir la banque El Khalifa Bank et la Banque Commerciale et Industrielle Algérienne (BCIA), le coût de ces faillites, supporté par

¹ Les ruées bancaires (*bank runs*) se manifestent au niveau d'une seule banque, prise individuellement, alors que les paniques bancaires (*bank panics*) sont la conséquence de plusieurs ruées bancaires simultanées et corrélées (Calomiris et Gorton, 1991).

le contribuable, est estimé entre 1,5 milliards de dollars et 5 milliards de dollars². Aussi paradoxale que cela puisse l'être, la faillite de ces banques n'a pas engendré de panique bancaire, ni de contagion au sein du système bancaire, une absence totale de risque systémique. Il y a lieu de relever que les faillites bancaires de 2003 sont de type idiosyncratique. En effet, la faillite de Khalifa Banque, première à déclarer faillite, n'a pas entraîné dans son sillage la banque BCIA.

Affirmer que le système bancaire algérien a mieux résisté à la crise systémique, il n'y a qu'un pas à franchir. Cela présuppose que le pouvoir des autorités de surveillance est renforcé. Et cela présuppose que le système bancaire algérien agit mieux que ceux des pays développés qui ont du mal à contenir les ruées bancaires et les faillites en cascade, ce qui est, bien entendu, loin d'être le cas.

Ainsi, l'objectif de cet article est d'essayer de comprendre cette absence de crise systémique. Dans la première partie de l'article nous présenterons une revue de littérature sur le risque systémique. Dans la seconde partie, nous essayerons d'appréhender le pourquoi de l'absence de l'impact de cette situation sur le secteur bancaire en question.

1. Risque systémique et panique bancaire : revue de littérature

La crise systémique représente, sans doute, la pire externalité négative que véhicule le secteur bancaire. Pour Aglietta (2005, p. 45) la figure populaire du risque systémique est représentée par la panique bancaire qui se manifeste lorsque des rumeurs circulent quant à la mauvaise qualité des créances détenues par une banque, cette nouvelle ne fait qu'accentuer les craintes des déposants qui se ruent pour retirer leurs liquidités. La ruée est auto-réalisatrice (*self-fulfilling*), car chacun sait que les liquidités disponibles au niveau de la banque ne permettent pas de rembourser tous les déposants, et chacun veut être le premier servi.

Ainsi, il ressort qu'il est essentiel de situer et cerner les notions de risque systémique (1.1.) et de panique bancaire (1.2.) qui sont souvent confondues, mais dans laquelle la panique n'est que le signe de transmission de la crise systémique.

² Aucun chiffre officiel n'a été communiqué quant au coût de la faillite de deux banques. La fourchette utilisée est élaborée à partir des recoupements des différents articles de presses qui ont suivis le procès de Khalifa Bank et de la BCIA.

1.1. La notion de risque systémique

Le phénomène systémique n'est pas nouveau, Thornton (1802) et Bagehot (1873) ont font déjà référence dans leurs travaux. Mais la conscience collective retient dans son esprit la violence des crises contemporaines comme celle de l'Argentine en 2001³ et la crise des *subprimes* en 2007 qui rappellent tragiquement la crise bancaire américaine de 1933 qui s'est soldée par : une ruée bancaire, une illiquidité du secteur bancaire, la suspension de la convertibilité des dépôts, les faillites bancaires en cascade et fermeture temporaire des banques (*banking holiday*).

La survenance d'une crise systémique se traduit souvent par des répercussions néfastes sur les équilibres macroéconomiques, mais surtout par des pertes sociales générant une diminution substantielle du bien-être général. Il y a lieu de faire la distinction entre *le véritable risque systémique* et le *pseudo risque systémique* (Schwartz, 1986). Le premier correspond au cas où une panique bancaire ou un krach boursier font craindre aux déposants de ne pas pouvoir se procurer de liquidités. Cela peut arriver uniquement dans l'une ou l'autre des éventualités suivantes : absence d'institutions pouvant créer de la liquidité; autorités peu familiarisées avec les pratiques permettant de faire face à ce type de situations ; doutes du public quant à l'efficacité des mécanismes prévus pour le faire.

Les autres événements comme par exemple : déflation ou désinflation ; faillite d'une grande institution non financière ; chute brutale des prix de certains actifs ou de certaines matières premières ; etc. qualifiés de systémiques, n'en sont pas réellement. Ils sont certes à l'origine de pertes importantes dans certains secteurs de l'économie

³ La crise bancaire argentine est due à l'adoption du régime de *currency board* (caisse d'émission), et qui a été abandonné depuis, fonctionnait sans le mécanisme de PDR, la Banque Centrale d'Argentine était incapable de réescompter les créances des banques locales, puisqu'elles ne pouvaient créer les pesos qu'en contrepartie de nouveaux dépôts en dollars, d'où la sévère crise d'illiquidité du secteur bancaire. La crise Argentine a été violente du fait des manifestations impressionnantes d'argentins des classes moyennes, frappant sur des casseroles dans les rues de Buenos Aires et exigeant de pouvoir disposer de leurs dépôts bancaires, ces manifestations ont été suivies par des émeutes qui font des dizaines de morts et de blessés. Les télévisions du monde entier ont retransmis en direct des scènes où des milliers de personnes prennent d'assaut les supermarchés et les magasins.

mais aucun ne provoque une ruée sur la monnaie centrale, le phénomène qui caractérise véritablement une crise systémique.

On peut définir la crise systémique comme étant : « *un événement est à l'origine de pertes économiques importantes ou d'une perte de confiance ce qui suscite des inquiétudes sur la situation d'une partie importante du système financier, suffisamment sérieuses pour avoir des effets négatifs sur l'économie réelle* » (BRI, 2001, p. 126). On comprend qu'à travers cette définition que le risque systémique se propage par un « *effet domino* » du système financier vers l'ensemble de l'économie, cette définition nous renvoie au caractère déstabilisateur du risque. D'une manière générale, le phénomène du risque systémique conduit au passage de l'économie d'un état d'équilibre « normal » à un état « anormal », caractérisé par des pertes sociales sévères (Aglietta et Moutot, 1993, p. 23).

Dans le même ordre d'idées, De Bandt et Hartman (2002) passent en revue de nombreuses définitions qui sont données dans les travaux théoriques et empiriques des économistes et proposent de faire la distinction entre le risque systémique *au sens étroit* et *au sens large du terme*. Il en ressort ainsi, qu'un événement systémique *au sens étroit du terme*, correspond à la probabilité d'un choc idiosyncratique, comme la publication de mauvaises nouvelles sur la situation d'une institution financière, pouvant même aller jusqu'à l'annonce de sa faillite, ou dans un krach sur un marché financier ce qui conduit à des réactions en chaîne avec des effets négatifs considérables sur une ou plusieurs autres institutions ou sur des marchés financiers, c'est-à-dire leur faillite ou leur krach. Par contre le choc systémique *au sens large du terme*, correspond à la probabilité d'un choc macro-économique comme la publication d'informations déclenchant un effet sur l'ensemble de l'économie et ayant des effets sur un nombre important d'institutions financières et de marchés.

L'histoire économique nous apprend que la plupart des chocs systémiques aux Etats-Unis sont *au sens étroit du terme*. En effet, les crises financières ont commencé par la détérioration du bilan des banques, une forte hausse des taux d'intérêt, une chute importante du marché boursier et un accroissement de l'incertitude résultant de la faillite d'une importante firme financière⁴. De nos jours différentes

⁴ Aux Etats-Unis au cours du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle la faillite d'une firme financière a toujours été à l'origine d'une crise systémique, comme la faillite de l'Ohio Life Insurance & Trust Company en 1857, Grant and Ward en 1884, Bank of the United States en 1930. Des cas comparables se sont produits dans d'autres pays, par exemple en Angleterre avec la faillite d'Overend Gurney en 1866 et la Barings en 1890. En France Union Générale

raisons non exclusives peuvent être à l'origine d'une crise bancaire systémique, les travaux de Demirgüç-Kunt et Detragiache (1998) ont démontré le lien existant entre une libéralisation excessive du secteur bancaire et la crise systémique, ou bien encore un choc négatif comme par exemple un choc boursier ou l'éclatement de la bulle immobilière à l'exemple de la crise des *subprimes* en 2007.

1.2. Panique bancaire et la transmission de la crise systémique

Les paniques bancaires sont les manifestations du risque systémique. La théorie économique les explique en partant des fonctions essentielles assurées par les banques dans une économie à savoir : la gestion des systèmes de paiement et la transformation des dépôts à vue en prêts à long terme risqués. Ainsi, dans leurs travaux, Diamond et Dybvig (1983) estiment qu'en jouant sur la loi des grands nombres, les banques peuvent transformer la forte incertitude individuelle en matière de besoin de retrait en faible incertitude globale. C'est ce qui leur permet d'emprunter à court terme et de prêter à plus long terme. Mais cette possibilité fait aussi des banques des institutions potentiellement fragiles. Le principal danger c'est celui lié à des retraits massifs.

Selon ces deux auteurs, ces retraits massifs lorsqu'ils se produisent sont la conséquence de comportement mimétique. La panique bancaire n'est pas due à un sentiment individuel que les banques ont pris de mauvaises décisions, mais au fait que chaque déposant craint que les autres retirent leurs avoirs, ce qui provoque l'illiquidité des intermédiaires financiers et justifie à posteriori l'inquiétude générale. Ainsi, l'attitude de chaque épargnant est explicable par l'imitation des actions des autres et non par une étude personnelle de la situation financière de sa banque.

Quant à Gorton (1985), il montre que dans une situation où l'information est complète, comme par exemple, l'information sur la viabilité des investissements effectués par la banque, des ruées aux guichets peuvent être rationnelles et efficaces. Dans une situation d'information imparfaite, un bruit peut être à l'origine de ruées bancaires rationnelles mais inefficaces.

Comme cela a été évoqué dans sa définition, une crise prend le caractère systémique quand elle crée le désordre dans le secteur réel

en 1882 et Banque Nationale du Crédit en 1932 (Mishkin et al., 2004, p. 221).

de l'économie. La transmission de la crise se fait par plusieurs canaux, à savoir :

- Une pénurie de liquidité sur le marché interbancaire peut provoquer la faillite de certaines firmes bancaires solvables mais illiquides ;
- Une pénurie de liquidité sur les marchés provoque l'effondrement du prix des actifs, cela peut être à l'origine de difficultés financières des entreprises et des ménages et par conséquent un ralentissement de l'économie et une plus grande incertitude ;
- La récession économique est à l'origine de perturbations sur le marché de crédit d'où l'apparition de problèmes d'anti-sélection et d'aléa moral, les banques rationnent les crédits et se montrent réticentes à prendre des risques.

Il est clair que cela débouche sur un risque de cercle vicieux. La dégradation financière de la situation des banques les poussent à être très vigilantes en rationnant les crédits et en rendant leurs conditions très contraignantes. Cela décourage les investisseurs à emprunter, ils se retrouvent en difficulté, pour certains ils préfèrent compresser leur masse salariale, augmentant le nombre de personnes à la recherche d'un emploi, pour d'autres ils n'ont le choix que de déposer le bilan, ce qui accentue la hausse des défaillances dans l'économie. Cela implique des pertes additionnelles pour les banques, l'aggravation de la récession, et un nouveau renforcement de la contraction des crédits (voir la figure 1).

Il en résulte que les paniques bancaires ont plusieurs effets néfastes sur l'économie réelle : l'interruption prématurée des projets d'investissements, la destruction des relations bilatérales, de long terme, établies entre la banque et ses emprunteurs, l'accroissement des coûts de l'intermédiation, la réduction de la production et du bien-être social (Bernanke, 1983).

Figure 1 : Le déroulement d'une crise systémique classique



Source : conception personnelle

2. L'absence de crise systémique dans le secteur bancaire algérien en 2003

A partir de cette section, nous allons essayer de comprendre comment la faillite de deux banques n'a pas été suivie par une panique bancaire (2.1.), un rationnement du crédit bancaire et une récession économique (2.2.) et la contagion au niveau du marché interbancaire sans qu'elle contamine les autres banques (2.3.), le schéma classique d'une crise systémique.

2.1. Ruée bancaire et absence de panique bancaire

La taille de Khalifa Bank était plus importante que la BCIA, mais très loin d'atteindre la taille des banques publiques. Khalifa Bank était une banque de dépôts qui drainait énormément de placements. D'ailleurs, de nombreux organismes étatiques (CNAS, EPLF, OPGI, etc.), considérés comme grands déposants, avaient effectué des placements importants au niveau de la banque, du fait que cette banque offrait des conditions de rémunérations plus avantageuses. Quant aux petits déposants, ils sont nombreux, la banque comptait 250 000 déposants (Boumghar, Miniaoui et Smida, 2009, p. 86).

Dès la nomination d'un administrateur provisoire, en Mars 2003, des rumeurs circulaient sur la probable faillite de la banque, et que les autorités n'étaient pas prêtes à opérer un sauvetage, d'où on a assisté à une ruée bancaire de la part des déposants sollicitant la reconversion de leurs dépôts. La banque ne pouvant faire face à une ruée massive des déposants, décide de suspendre la reconversion des dépôts.

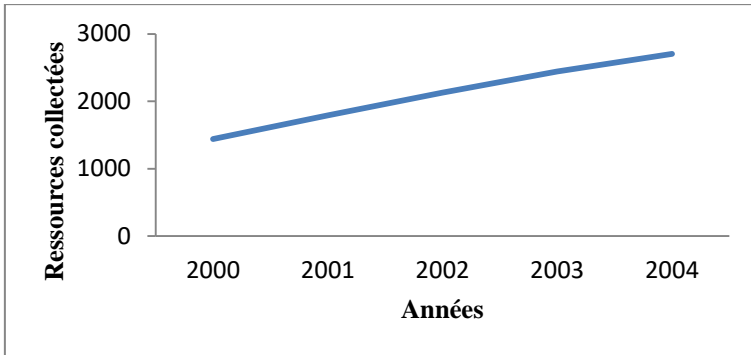
La ruée bancaire sur la banque Khalifa Bank n'a pas eu un effet mimétique sur les autres banques. En effet, les dépôts bancaires sont concentrés à 94,4 % au niveau des banques publiques. Les déposants des banques publiques font face à l'aléa moral dans le sens où ils savent que l'Etat ne permettra jamais la faillite d'une banque publique. D'un côté, cet aléa moral est renforcé par des plans de sauvetage de l'Etat, par l'annulation systématique des prêts improductifs (FMI, 2014, p. 13). C'est la raison pour laquelle le système bancaire algérien a été épargné par le phénomène de panique bancaire.

De même, le secteur bancaire a connu un accroissement des dépôts bancaires qui était de 14,8 % en 2003. Ces dépôts sont représentés à 59,7 % par l'épargne des ménages et des entreprises privées (Banque d'Algérie, 2005, p. 75). Cela démontre que même au pire de la faillite de Khalifa Bank et de la BCIA, les déposants au niveau secteur bancaire public ont gardé confiance en leur banque. En revanche, le volume des dépôts bancaire au niveau du secteur privé a considérablement régressé, passant de 12,5 % fin 2002 à 5,6 % fin 2003⁵.

Graph 1 : Evolution des dépôts bancaires

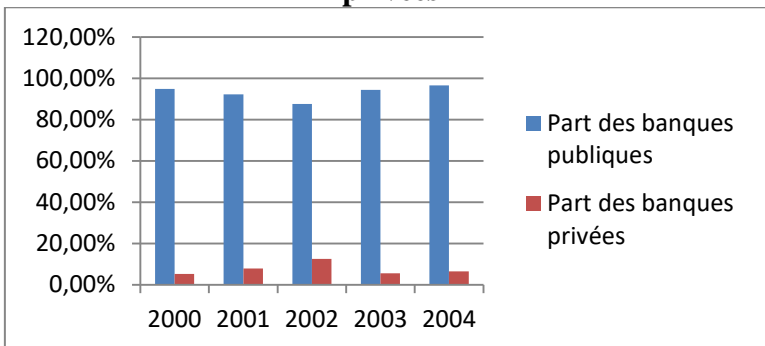
⁵ Pour absence de données sur le volume des dépôts pour chaque banque, deux hypothèses peuvent être émises quant à cette baisse, ou bien elle représente la part de Khalifa Bank et de la BCIA, ou bien c'est du à un effet d'éviction du secteur privé vers le secteur public, considéré comme étant plus sûr après la faillite des deux banques privées.

(En milliards de DA)



Source : construit à partir du tableau 1 en annexe

Figure 1 : Répartition des dépôts entre banques publiques et privées



Source : construit à partir du tableau 1 en annexe

2.2. L'impact de la faillite de Khalifa Bank et de la BCIA sur le crédit bancaire et la croissance économique

Les procès qui ont suivi, après la faillite de la banque El Khalifa Bank et de la BCIA, ont montré que ces dernières avaient tendance à relâcher leurs critères sélectifs, espérant accroître leurs parts de marché et consolider leurs rentabilités, devenant moins averses au risque de défaut. Lorsqu'une banque fait preuve de manque d'objectivité dans la sélection des emprunteurs, Guttentag et Herring (1986) qualifient cette situation de « *myopie au désastre* ». En effet, la

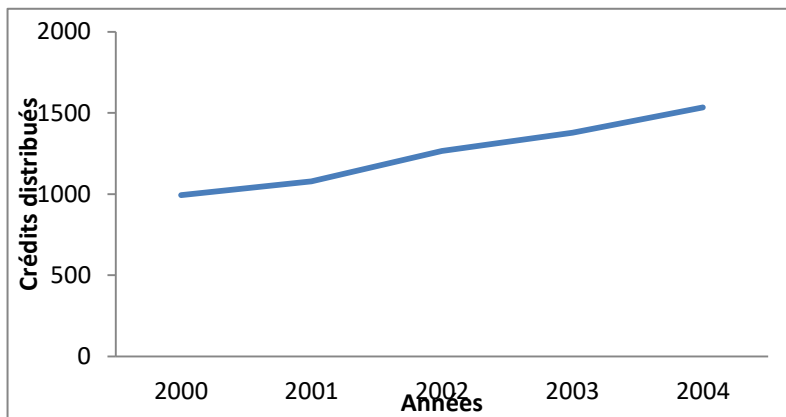
détérioration de la qualité des créances bancaires fragilise le bilan bancaire.

La faillite d'une banque est souvent suivie par un crédit *crunch* qui va rationner quantitativement et sans distinction qualitative l'ensemble des emprunteurs et qui touche l'ensemble du secteur bancaire, le rationnement des crédits est, à son tour, suivi par une récession économique, comme cela a été évoqué précédemment.

L'analyse des données de la Banque d'Algérie quant à l'évolution de la distribution des crédits bancaires à l'économie montre bien que la faillite de Khalifa Bank et de la BCIA n'ont eu aucun impact sur la distribution du crédit bancaire. Bien au contraire, l'année 2003 et celle qui a suivi, a connu un accroissement des crédits à l'économie de l'ordre de 11,2 %. Cela dénote que les banques n'ont pas rationné les crédits en relevant les coûts, l'économie algérienne tributaire exclusivement du crédit bancaire n'a pas accusé un choc productif, ce qui aurait pu précipiter sa mise en défaut. Et il y a lieu de relever que l'encours des crédits bancaires est dominé par le secteur public à hauteur de 92 %.

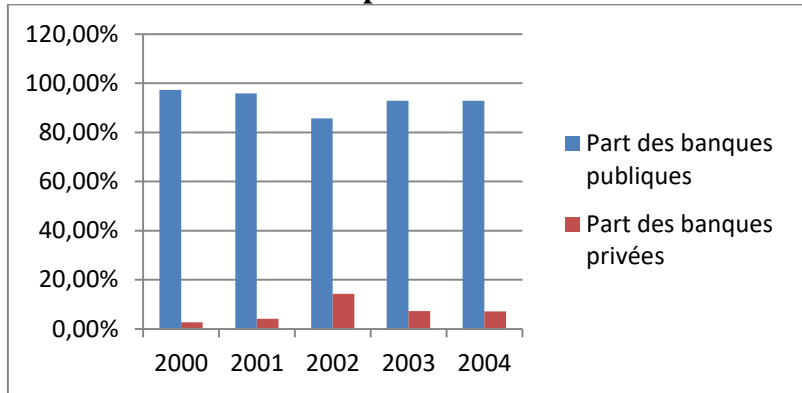
Graph 2 : Evolution des crédits bancaires

(En milliards de DA)



source : construit à partir du tableau 2 en annexe

Figure 2 : Répartition des crédits entre banques publiques et privées

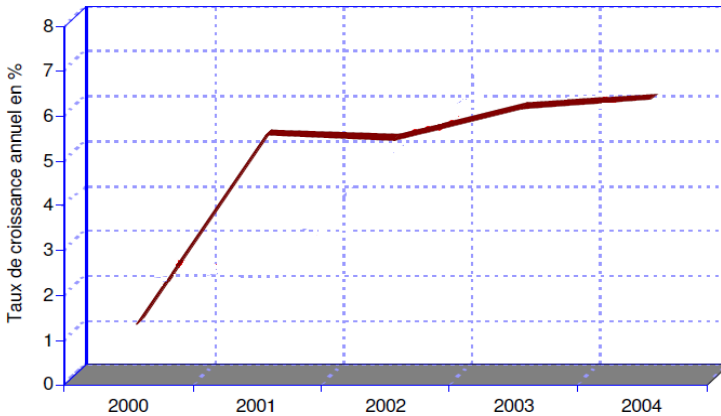


Source : construit à partir du tableau 2 en annexe

A la fin de l'année 2003, l'économie algérienne a connu une forte croissance hors hydrocarbures, enregistrant un taux de 6,8 % et de 6,2 % à la fin de l'année 2004 (Banque d'Algérie, 2004, 2005). Ainsi, il en ressort que tant que le marché du crédit est dominé à plus de 90 % par les concours des banques publiques, la sphère réelle de l'économie est loin d'être influencée par la faillite de Khalifa Bank et de la BCIA, d'où l'absence de récession. En effet, les emprunteurs, qu'ils soient du secteur public ou privé, ont souvent recours aux financements des banques publiques. Cela est dû, essentiellement à la concentration du réseau⁶ des banques publiques, on les retrouve dans les 48 wilayas, par contre le réseau des banques privées est davantage concentré au nord et au niveau des villes moyennes (Ammour et Bouzar, 2011, p 62).

⁶ A fin décembre 2004, le réseau des banques publiques comprenait 1063 agences, celui des banques privées ne représentait que 120 agences, soit 1183 agences bancaires (Banque d'Algérie, 2005, p. 74).

Graphe 3 : Evolution du PIB hors hydrocarbure



Source : Banque d'Algérie (2003, p. 30)

2.3. La contagion interbancaire

Les banques assurent la compensation des paiements entre les différents agents économiques par leur participation au système de paiement, et elles interviennent régulièrement au niveau du marché interbancaire pour gérer leurs excédents et déficits de trésorerie. Pour Rochet et Tirole (1996) et Aglietta (2002) les relations interbancaires sont sources de transmission de la crise systémique. De nombreux travaux empiriques ont montré que les prêts interbancaires sont la source de la contagion bancaire et donc de la propagation de la crise systémique (Saunders, 1986 ; Kaufman, 1994 ; Aghion, Bolton et Dewatripont, 2000 ; Allen et Dale, 2000).

En effet, les banques sont obligées de détenir des comptes de correspondants pour maintenir cette relation. Par contre, il suffit qu'une banque n'arrive plus à honorer ses engagements, et c'est la contagion, puisque les autres banques attendent des rentrées de fonds qui ne se réalisent pas. D'un côté, lorsqu'une banque fait face à des retraits massifs (*runs*), les autres banques cherchent à retirer leurs avoirs auprès des autres correspondants, créant la panique au sein du secteur bancaire, et un resserrement de la liquidité au niveau du marché monétaire.

La contagion interbancaire ne s'est pas produite dans le cas de la faillite de Khalifa Bank et de la BCIA. Encore surprenant, le

marché monétaire a connu au cours de l'année 2003 une surliquidité, la Banque d'Algérie était obligée d'intervenir afin d'éponger cet excès de liquidité. D'ailleurs, l'accroissement des dépôts collectés par les banques s'est traduit par un ralentissement de l'activité des transactions quotidiennes interbancaires (Banque d'Algérie, 2004). Le marché monétaire a été épargné du fait d'une conjoncture économique exceptionnelle dominée par la hausse des prix du baril du pétrole, accroissant considérablement la trésorerie des banques.

CONCLUSION

Il ressort de cette étude que le schéma classique de la crise systémique ne s'est pas réalisé suite à la faillite des deux banques privées. Ainsi, si le système bancaire algérien a bien résisté face à la faillite de Khalifa Bank et de la BCIA, c'est dû à sa caractéristique propre.

En effet, le secteur bancaire algérien se caractérise par une domination des banques publiques, les épargnants et les emprunteurs préfèrent, d'un côté, recourir au secteur public notamment de par son réseau par rapport au secteur privé. De l'autre, le secteur bancaire public est considéré comme étant plus sûr et plus solide, étant donné son rattachement à la tutelle de l'Etat, ce qui pose le problème d'aléa moral. Enfin, l'économie algérienne a bénéficié d'une conjoncture économique exceptionnelle marquée par une forte croissance et la hausse du prix du baril du pétrole, accentuant la surliquidité du secteur bancaire écartant toute possibilité d'une contagion interbancaire.

Aussi, il y a lieu à relever que la stabilité du secteur bancaire, après la faillite de Khalifa bank et de la BCIA, n'est pas le résultat de l'efficacité des autorités de régulation. Même si l'étude empirique menée par Salameh (2014) entre 1997 et 2007 sur un panel de 36 pays y compris l'Algérie, montre bien qu'un fort pouvoir des autorités de supervision et une meilleure qualité institutionnelle peuvent avoir un impact positif sur la stabilité bancaire. Cependant, on est loin de partager cet avis, en effet, la Banque d'Algérie n'a pas rempli son rôle de stabilisateur, dans le cas de la faillite des deux banques privées, elle s'est contentée à titre préventif, de mener des inspections et d'émettre des mises en garde. Ce sont, en réalité, les pouvoirs publics qui ont décidé de ne pas sauver ces banques, de les mettre en faillite et d'instituer un fonds de garantie des dépôts (Boumghar, Miniaoui, Smida, 2009).

BIBLIOGRAPHIE

- AGHION (Ph), BOLTON (P) et DEWATRIPONT (M), (2000), *Contagious bank failures in a free banking system*, European Economic Review, vol. 44, pp. 713-718.
- AGLIETTA (M), (2002), *Actualité et prévention du risque systémique*, GDR CNRS Economie Monétaire et Financière, Axe Finance Internationale, Université de Paris X-Nanterre, 56 p.
- AGLIETTA (M), (2005), *Banques et marchés : le risque systémique n'est plus ce qu'il était*, dans la nouvelle économie bancaire, sous la direction de PASTRE (O), Economica, Paris, pp. 45-51.
- AGLIETTA (M) et MOUTOT (P), (1993), *le risque systémique et sa prévention*, Cahiers Economiques et Monétaires, Banque de France, pp. 21-53.
- ALLEN (F) et DALE (D), (2000), *Financial contagion*, Journal of Political Economy, vol. 108, N° 1, pp. 1-33.
- AMMOUR (B) et BOUZAR (C), (2011), *La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie*, Les Cahiers du CREAD, n° 95, pp. 53-79.
- BAGEHOT (W), (1973), *Lombard Street: A Description of the Money Market*, H.S. King.
- BANQUE D'ALGERIE, (2004), *Rapport 2003, évolution économique et monétaire en Algérie*.
- BANQUE D'ALGERIE, (2005), *Rapport 2004, évolution économique et monétaire en Algérie*.
- BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, (2001), *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiements d'importance systémique*, Rapport du CSPR, 101 p.
- BERNANKE (B.S), (1983), *Non Monetary Effects of the Financial Crisis in the Propagation of the Great Depression*, American Economic Review, vol. 73, n° 3, pp. 257-276.
- BOUMGHAR (M.Y), MINIAOUI (H) et SMIDA (M), (2009), *La stabilité Financière, une mission pour la Banque Centrale ?*, Les Cahiers du CREAD, n° 87, pp. 69-89.
- CALOMIRIS (C.W) et GORTON (G), (1991), *The origins of banking panics: Models, Facts, and Bank Regulation*, in "Financial Markets and Financial Crises", R. Glenn Hubbard (ed.), University of Chicago Press, Chicago, pp. 109-173.
- DE BANDT (O) et HARTMANN (P), (2002), *Systemic Risk: A Survey, in Financial Crises, Contagion, and the Lender of the Last Resort: A Reader*, Charles A.E. Goodhart et Gerhard Illing (eds.), Oxford University Press, pp. 249-298.

- DEMIRGÜÇ-KUNT (A) et DETRAGIACHE (E), (1998), *Financial liberalisation and financial fragility*, Working Paper, The World Bank.
- DIAMOND (D.W) et DYBVIG (P.H), (1983), *Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity*, Journal of Political Economy, vol. 91, n°3, pp. 401-419.
- FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, (2014), *Algérie, évaluation de la stabilité du système financier*, N° 14/161, juin.
- GUTTENTAG (J.M) et HERRING (R.J), (1986), *Disaster myopia in International Banking*, Essays in International Finance, N° 164.
- KAUFMAN (G), (1994), *Bank contagion: a review of the theory and evidence*, Journal of Financial Services Research, p. 123-150.
- MISHKIN (F), BORDES (C), HAUTCOEUR (P.C) et LACQUE-LABARTHE (D), (2004), *Monnaie, banque et marchés financiers*, Pearson Education, 7^{ème} édition. Paris.
- ROCHET (J.C) et TIROLE (J), (1996), *Controlling Risk in Payment Systems*, Journal of Money, Credit and Banking, vol. 28, N° 04, pp. 832-862.
- SALAMEH (M.), (2014), *L'architecture du système bancaire comme source d'instabilité financière des économies émergentes : une proposition de régulation bancaire*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Nice-Sophia Antipolis.
- SAUNDERS (A), (1986), *The inter-bank market, contagion effects and international financial crises*, in PORTES (R), SWOBODA (A), "Threats to International Financial Stability", Cambridge University Press.
- SCHWARTZ (A S), (1986), *Real and Pseudo-Financial Crises*, in F. Capie and G. E. Wood (eds) *Financial Crises and the World Banking System*, London, Mac Millan Press, pp. 11-31.
- THORNTON (H), (1802), *An Enquiry into the Nature and Effects of the Paper Credit of Great Britain*, reedited par Mac Kelly, 1991, London.

Annexes

Tableau 1 : Evolution des dépôts bancaires entre 2001 et 2004

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2001	2002	2003	2004
Dépôts à vue	554,927	642,168	718,905	1 127,916
Banques publiques	499,174	548,130	648,775	1 019,891
Banques privées	55,753	94,038	70,130	108,025
Dépôts à terme	1 235,006	1 485,191	1 724,043	1 577,456
Banques publiques	1 152,012	1 312,962	1 656,568	1 509,556
dont : dépôts en devises	(133,431)	(139,461)	(152,702)	(201,847)
Banques privées	82,994	172,229	67,475	67,900
dont : dépôts en devises	(21,002)	(29,297)	(18,095)	(17,048)
Total ressources collectées :	1 789,933	2 127,359	2 442,948	2 705,372
Part banques publiques	92,2 %	87,5 %	94,4%	93,5 %
Part banques privées	7,8 %	12,5 %	5,6 %	6,5 %

Source : Banque d'Algérie (2005, p. 75)

Tableau 2 : Evolution des crédits bancaire entre 2001 et 2004

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2001	2002	2003	2004
Crédits au secteur public	740,087	715,834	791,694	859,657
Banques publiques	735,098	715,834	791,495	856,976
Banques privées	4,989	-	0,199	2,681
Crédits au secteur privé	337,612	550,208	587,780	674,731
Banques publiques	297,916	368,956	487,740	568,605
Banques privées	39,696	181,252	100,040	106,126
Total des crédits distribués :	1 077,699	1 266,042	1 379,474	1 534,388
Part des banques publiques	95,9 %	85,7 %	92,7 %	92,9 %
Part des banques privées	4,1 %	14,3 %	7,3 %	7,1%

Source : Banque d'Algérie (2005, p. 76)